

COMMUNE DE LA PIERRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JANVIER 2024

Date de la convocation : 11 janvier 2024

Nombres de Conseillers en exercice : 15

Nombres de Conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 5

Nombres de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 janvier, le conseil municipal de LA PIERRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves GAYET, Maire.

Présents : Jonathan BAZIN, Christiane CHARLES, Jean DE PALMA, William GALIEGUE, Jean-Yves GAYET, Ilona GENTY, Béatrice GODINHO, Anne MOUTENET, Danielle PERRIN, Claudine RAFFIN-PEYLOZ.

Absents excusés : Guillaume AUDEMARD (pouvoir à William GALIEGUE), Walter ESTERMANN (pouvoir à Jean-Yves GAYET), Sylvie IACONANTONIO (pouvoir à Ilona GENTY), Yvan ROUX (pouvoir à Jonathan BAZIN), Claire VAGLIO-PRET (pouvoir à Béatrice GODINHO).

Secrétaire de séance : Ilona GENTY

DELIBERATION 2024/01 : DECISION MODIFICATIVE n° 4

Afin de permettre la prise en charge de dépenses non prévues au moment de l'élaboration du budget, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter la décision modificative suivante :

Désignation	Montant des crédits ouverts <u>avant</u> DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts <u>après</u> DM
CHAPITRE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MOUVEMENTES PAR LA DM			
012 – CHARGES DE PERSONNEL			
6453/012 – Cotisations aux caisses de retraites	45 500.00 €	- 6 250.00 €	39 250.00 €
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60612/011 – Energie/Electricité	20 000.00 €	+ 4 200.00 €	24 200.00 €
014 – ATTENUATIONS DE PRODUITS			
7391118/014 – Autres restit. dégrèv./contrib. directes	0 €	+ 2 050.00 €	2 050.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative ci-dessus détaillée.

COMMUNE DE LA PIERRE

DELIBERATION 2024/02 : DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC, DE LA REGION RHONE-ALPES ET DU DEPARTEMENT DE L'ISERE, POUR LES TRAVAUX D'INTERVENTION D'URGENCE POUR LA REPARATION DE FUTES D'EAU DANS LA TOITURE DU MANOIR DE VEAUBONNAIS.

M. le Maire informe à l'assemblée qu'il convient de procéder à des travaux d'urgence de réparation de fuites d'eau provenant de la toiture du Manoir de Veaubonnais.

Il informe également que l'Entreprise CHARDON Frères, a présenté un devis d'un montant HT de 8 720.00€, soit un montant TTC de 10 464.00 €.

Compte tenu des faibles ressources de la Commune et de la nécessité d'entreprendre ces travaux d'urgence, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, de retenir la proposition de l'Entreprise CHARDON Frères et de solliciter des subventions auprès de la DRAC, de la Région Rhône-Alpes Auvergne et du Département de l'Isère afin de l'aider à assumer la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de l'Entreprise CHARDON Frères pour un montant HT de 8 720.00€, soit un montant TTC de 10 464.00 €,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération,
- **AUTORISE** le Maire à procéder à des demandes de subventions, au taux le plus élevé possible, auprès :
 - de la DRAC,
 - de la Région Rhône-Alpes Auvergne,
 - du Département de l'Isère

La séance est levée à 19h30

